

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 novembre 2013

Absente : Claire CHAZELLE (pouvoir donné à Marie-Hélène Briat).

M. le Maire donne lecture des délibérations du conseil précédent, nous informe des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux, et aborde l'ordre du jour.

### **1 – Délibérations**

#### **• Écritures d'ordre :**

Pour virement entre crédits sur le budget investissement pour le financement travaux voirie.

Pour augmentation de 25 000 € sur programme voirie 2013 : La reprise du mur de soutènement effondré en 2013 Rue de l'Eglise, n'ayant pas été inscrite au budget 2013.

#### **• Taxe d'équipement(T.L.E) – Taxe d'Aménagement (T.A)**

M Le Maire informe le Conseil des conséquences financières importantes de l'application de la loi au 1<sup>er</sup> Mars 2012, substituant la Taxe d'Aménagement à la Taxe Locale d'Equipement. Avant le 30 Novembre 2011, les communes ont dû délibérer sur le taux à fixer pour la TA, pour la part communale, les 3% retenus auparavant sur la base connue de la TLE, étant portés à 5 % sur une base alors imprécise. Ce taux de 5 % a été retenu dans le souci de maintenir une ressource équivalente. Les résultats connus seulement en Avril 2013, nous ont fait constater les causes des très fortes hausses touchant les permis de construire déposés du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 à ce jour, soit :

1°) la taxe départementale de 2.5 % est venue s'ajouter à la taxe communale ainsi qu'une taxe archéologique de 0.4 %

2°) le taux de 5 % appliqué à la base de calcul résultant de la détermination de la surface taxable, se traduit par une augmentation de l'ordre de 53 % par rapport à l'ancienne TLE. Un tableau comparatif est remis à chaque conseiller faisant apparaître cette augmentation. Un taux global de 7,9 % succède à celui de 3% de la TLE sur une base nouvelle variant chaque année fixée par l'Etat. (Prix du m<sup>2</sup>)

En conséquence M Le Maire propose au Conseil les mesures suivantes de réduction de cette charge pour le contribuable, tout en précisant que des charges nouvelles sont désormais supportées par la commune, telle que l'extension de réseau BT et que la PRE (Taxe de Raccordement à l'égout) sera supprimée au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le CM décide :

1-de ramener le taux perçu sur la part communale de 5 à 3 %

2-de retenir les 7 cas d'exonérations facultatives prévus par la loi.

Application au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

#### **• Bibliothèque**

Le CM par délibération donne à M. le Maire tout pouvoir pour signer une convention de fonctionnement de la bibliothèque avec le Conseil Général en précisant que sa gestion est assurée par l'Association Familles Rurales, avec laquelle existe déjà une convention.

**CNRACL** : Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales : Le CM donne pouvoir à M Le Maire de renouveler la convention avec le Centre de Gestion 42 pour l'établissement payant des dossiers des agents.

#### **• Demande Yvon PERRIN**

Le CM accepte de donner accord à M. Perrin pour raccordement à l'égout à ses frais pour son cabanon, qui donnera lieu à la perception d'une participation de raccordement au réseau d'eaux usées et d'une redevance annuelle. Il lui sera précisé qu'étant en zone N, aucune construction ne pourra être envisagée.

#### **• Examen demande Roger CHAZAL sur un changement dans la dénomination des voies (Montée du Pavé).**

Cette demande tardive est irrecevable pour les raisons suivantes :

-L'opération de la dénomination des voies et de la numérotation des rues est achevée, les plaques ont été mises en place par les agents communaux après fabrication. Les fichiers informatiques ont été adressés à La Poste et à divers organismes. Les habitants ont pu déjà procéder à leur changement d'adresse.

-Aucune pétition signée ne nous est parvenue.

-La modification demandée aurait exigé la reprise de tous les numéros compris entre la Boulangerie et le haut du Pavé.

M. le Maire informera par courrier M. Chazal.

## • Vote des tarifs communaux

Le CM décide la reconduction des tarifs du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

	TARIF 2013
<b>SALLE DES FETES</b>	
Location SDF avec repas	200
Vin d'honneur Assoc	50
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
Redevance	42
de 1 à 70 m3 eau consommé	0.68
de 71 à 200 m3 eau consommé	0.34
Plus de 200 m3	0.11
Droit accès au Réseau assain	1850
Frais de Raccordement	925
<b>CIMETIERE</b>	
Concession 50 ans	165
Concession 30 ans	140
<b>GARDERIE</b>	
Tarif à la demie-heure	0.9
Tarif à l'heure	1.8
<b>CANTINE</b>	
Tarif enfant	3
Tarif Adulte	4
<b>Garage loyer par trimestre</b>	
Grands garages	90
Petits garages	80
Local BIZAY	90

## 2 – Intercommunalité

### • Pôle Petite Enfance - Autres.

Le chantier a pris un peu de retard à cause des intempéries. Des problèmes mineurs vont être résolus. Le projet avance bien.

## 3 – Situation travaux au 29/11 : budget 2013

• **Mur de soutènement - coût** : 23 539 € TTC en cours de règlement

• **Solde programme voirie 2013** : Rameys travaux terminés – Say aussi – abribus sera fait prochainement.

**Coût** : 106 113 € dont 30 500 de subvention du Conseil Général.

• **Autres travaux de voirie sur 2013** : Le Gipon - la Côte – Félines : Coût 5919 €

• **Autres dépenses non prévues réalisées en 2013**: Remplacement de chaudière de l'appartement Perret à AMASIS, coût : 3665 €

Remplacement du défibrillateur : 1542 € avec un contrat d'entretien et une assurance vol. Une réunion publique sera programmée pour expliquer son fonctionnement

Trois cendriers urbains seront installés près de la salle des fêtes, de la mairie et d'Amasis : 714 €

Derrière l'abribus de la place de la Mairie, un panneau taxi sera posé avec N° de Téléphone et mention médicalisée et conventionnée : 207 €

## 4 – Examen autres projets financés sur budget 1204 :

- **Projet cimetière** : jardin du souvenir 4 cavurnes - coût : 3804 €
- **Projet stade football R. Perret** : clôture ouest - coût : 15 000 €

## 5 – École Jean Côte

- **Prévision effectif rentrée 2014** : 165 élèves pour base élèves. Prévision de la commune entre 165 et 170 élèves
- **Rythmes scolaires - position de la commune - Projet Éducatif Territoire (P.E.D.T.)** :

Les horaires du corps enseignant décidés en Conseil d'École du 5 Novembre seront ainsi répartis sur les 4 jours et demi :  
 Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8h30 – 11h30 et 13h30-15h45 soit 21H  
 Mercredi matin :9h-12h soit 3 h

Total temps enseignant : 24 h

D'autre part, pour la matinée du Mercredi, il n'y aura ni cantine, ni garderie

Un débat a suivi au sujet des difficultés nombreuses de mise en place à la rentrée 2014 des activités extra-scolaires. La question du service d'accueil en présence d'une grève totale des enseignants est évoquée. Si le Maire et tous les conseillers se déclarent en accord sur les causes des mouvements de contestations sur une mise en place hâtive à la rentrée 2014 (nature des activités, personnel compétent, locaux, financement etc..), le Maire fait état de sa responsabilité personnelle d'accueil des enfants dont les parents ne s'associent pas aux mouvements et de la présence à l'école du personnel non enseignant. Il se refuse à décider la fermeture de l'école.

### **Changement au Sou des Écoles :**

La Présidente Mme Gagnaire a été remplacée par Mme Adeline Boursier.

## 6 – A.V.A.P. : Évolution du dossier

Le CM prend une délibération pour demander la prorogation du terme, étant donné le retard pris par l'envoi du dossier de présentation par l'architecte. Non reçu à ce jour, à relancer.

## 7 – Recensement 01/02/2014 : Information sur déroulement - recenseurs

Le recensement 2014 aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Michèle Sauvignet est la coordinatrice et les deux recenseuses sont : Mme Lydia Colonjon pour le secteur SUD et Mme Mado Bouchand pour le secteur Nord.

## 8 – Divers

### • Saint Nicolas 6/12/2013

Outre la traversée à cheval du Pavé en compagnie du Père-Noël pour les enfants et les propositions gastronomiques des commerçants, une soupe aux choux (Comité des Fêtes) ainsi que des saucisses chaudes (Sou des Ecoles) seront servies dans la salle des fêtes. Les bébés de l'année recevront le cadeau de la municipalité des mains de M. le Maire et de son équipe municipale en Mairie à partir de 17h.

### • Vœux du Maire : samedi 04/01/2014 salle communale à 11h

**Prochain conseil municipal le 13 décembre 2013 à 20 heures.**